

DÉMOGRAPHIE ET CULTURES

*Colloque international de Québec
(Canada, 25-29 août 2008)*



**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>**

Les voisins des jeunes d'origine étrangère en France

Bernard AUBRY

INSEE, Strasbourg

Michèle TRIBALAT

INED, Paris

Les dynamiques démographiques conduisant à des concentrations ethniques ont fait l'objet d'analyses nombreuses aux États-Unis. Tout dernièrement, William J. Wilson, dont l'ouvrage publié près de vingt ans plus tôt – *The Truly Disadvantaged* – avait marqué les esprits, vient de faire paraître, avec Richard P. Taub, un nouveau livre consacré à l'étude de ces questions et aux tensions engendrées par les concentrations ethniques dans trois quartiers de Chicago [WILSON J. W., 1987 ; WILSON J. W., TAUB R. T., 2006]. Ce type d'études a également vu le jour dans les pays du nord de l'Europe dont les registres de population sont particulièrement adaptés à l'étude de ces dynamiques locales [BRAMA A., 2006 ; BOLT G., HOOIMEIJER P., VAN KEMPEN R., 2002, 2006]. La réponse des autochtones aux changements de composition de leur voisinage, comme le « White flight » selon la terminologie américaine [FARLEY R., SCHUMAN H., BIANCHI S., COLASANTO D., HATCHETT S., 1978, FREY W. H., 1979, KRYSpan M., 2002] est un facteur important obéissant à des logiques individuelles pouvant produire des effets collectifs considérables [OLSON M., 2004], dans lesquelles les effets de seuil théorisés par Thomas Schelling [1978] restent une question discutée [CARD D., MAS A. ROTHSTEIN J., 2007 ; BRUCH E. E., MARE R. D., 2006 ; CLARK W. A. V., 1991]. Les effets associés aux concentrations ethniques ou raciales ont fait l'objet de nombreuses études aux États-Unis [MASSEY D., DENTON N., 1993, SOLON G., PAGE M. E., DUNCAN G. J., 2000] et quelques études européennes [GIJSBERTS M., DAGEVOS J., 2007]. Ces concentrations sont souvent associées à la persistance de marqueurs culturels et socio-économiques [CUTLER D. M., GLAESER E. L., 1997]. Georges J. BORJAS a ainsi forgé la notion de capital ethnique pour rendre compte des influences que subit un enfant au-delà de celles du foyer dans lequel il vit, mais provenant de son environnement ethnique plus large. Cette thèse avait déjà été développée, notamment par William J. Wilson dans *The Truly Disadvantaged* où il décrivait les effets d'entraînement liés à l'environnement des jeunes noirs manquant de modèles capables de leur donner une vision positive de leur avenir. Georges J. Borjas définit le capital ethnique comme un ensemble de caractéristiques ethniques, comprenant la culture, les attitudes et les opportunités économiques, auxquelles les enfants d'un groupe ethnique particulier sont exposés et tente d'en mesurer les effets [BORJAS G. J., 1995, 1999].

Peu d'études quantitatives de ce type ont été réalisées en France. On doit cependant citer le travail d'Éric Maurin, qui s'appuie lui-même sur les nombreuses recherches américaines, dans lequel il a introduit l'influence du voisinage ethnique sur les performances scolaires des enfants en France, mais en traitant les enfants de parents *étrangers* de manière globale [MAURIN E., 2004 ; GOUX D., MAURIN E., 2005]. L'analyse de l'évolution des concentrations et des voisinages des différentes composantes de la population par origine ethnique, en elle-même, reste donc largement à accomplir. C'est l'objet restreint de cette communication qui suppose que l'univers des pairs entourant un sujet a un impact sur son destin. C'est particulièrement vrai des enfants, modelés par l'environnement dans lequel ils sont socialisés, au-delà de la famille. À la fois pour des raisons techniques et par choix, c'est donc l'évolution, au cours des trente dernières années du 20^{ème} siècle, du voisinage des personnes âgées de moins de 18 ans en France qui sera étudié.

Des problèmes de méthode

Les problèmes de méthode sont centraux. La première difficulté dans l'étude des voisinages des populations d'origine étrangère réside dans la catégorisation de l'origine. En France, rien de systématique n'est produit par la statistique publique lors des recensements (dont le dernier a eu lieu en 1999) et des enquêtes annuelles qui remplacent désormais le recensement. Si l'on veut aller au-delà des critères d'étranger ou d'immigré, comme il est hautement souhaitable, on est amené à se limiter à la tranche d'âges 0-17 ans, âge auquel les jeunes sont généralement domiciliés chez leurs parents et pour lesquels on connaît, par conséquent, le pays de naissance et la nationalité actuelle ou antérieure des parents. Sont considérés comme d'origine étrangère les enfants dont au moins un parent est immigré¹.

Une autre difficulté majeure réside dans la nécessité de recourir à des découpages territoriaux qui tous posent des problèmes. Les découpages institutionnels désignent bien souvent des ensembles trop vastes pour caractériser un voisinage. Par ailleurs, ils sont de taille variable en termes de superficie, de type d'habitat et de nombre d'habitants. C'est le cas des unités territoriales institutionnelles françaises : régions, départements, communes². Mais, même les quartiers d'une commune, tels qu'ils sont définis lors d'un recensement, comprennent un nombre de logements, d'habitants et une superficie variables, unités qui peuvent être trop vastes pour constituer un voisinage. Par ailleurs, ils manquent de continuité dans le temps. Il en va de même à l'étranger. C'est ainsi le cas des « tracs » des recensements américains dont la taille est de quelques milliers de personnes. C'est pourtant sur base institutionnelle que sont généralement calculés les indices de dissimilarité, passage quasiment obligé des analyses de la ségrégation³. Ces indices fondés sur des territoires aux dimensions très variables sont même utilisés lors de comparaisons internationales. Dans ce cas, non seulement les territoires de base ne sont pas uniformes, mais les catégorisations des origines ethniques non plus [MUSTERED S., 2005].

Pour sortir de ces difficultés, certains ont attaché à toute personne un voisinage géographique défini par un périmètre dans lequel il s'inscrit. Par exemple, le voisinage d'un individu sera composé des personnes résidant dans un cercle de x mètres de diamètre autour de lui. Mais, même dans ce cas, le nombre de voisins varie selon la densité de population.

La possibilité de recourir aux données individuelles des recensements, rassemblées par Bernard Aubry à la direction régionale de l'Alsace de l'Insee dans le fichier SAPHIR, permet de compléter l'analyse habituelle selon les découpages institutionnels, par la mise en œuvre d'une définition du voisinage de chaque habitant d'un territoire. Dans les fichiers de recensement, les logements sont classés par proximité dans des quartiers, îlots et logements. Il est donc possible d'encadrer tout logement par un précédent et un suivant, pourvu que l'on veuille à éliminer les logements en frontière avec des territoires voisins, en fonction de l'échelon géographique auquel est référencé le voisinage. On n'élimine ainsi pas totalement la part d'arbitraire liée au découpage institutionnel : certains habitants de Clichy-sous-Bois ont des voisins à Montfermeil. Les sauts d'îlots, et donc possiblement de quartier, sont limités en restreignant la qualité de voisins aux ménages inclus dans le même îlot. Ce découpage n'échappe pas à la critique liée à l'environnement, par nature variable, des individus, notamment en raison des écarts de densité de population. Les deux voisins les plus proches en

¹ C'est-à-dire né à l'étranger, qu'il soit encore de nationalité étrangère ou ait acquis la nationalité française. Cf. TRIBALAT M., 1989, 1993.

² Jean-Luc Le Toqueux considère même la comparaison d'indices communaux globaux comme dépourvue de sens [LE TOQUEUX J.-L., 2007]

³ L'indice de dissimilarité mesure les écarts de répartition géographique (dans les quartiers d'une ville par exemple) entre deux groupes de population. Il donne la proportion de personnes d'un des deux groupes qui devrait déménager pour que la répartition géographique des deux groupes soit identique.

milieu rural ne le sont pas autant qu'en milieu urbain. Néanmoins, ce découpage répond positivement à l'exigence de définition du voisin comme un proche⁴. Par ailleurs, les fichiers du recensement figurant dans SAPHIR ne sont pas exhaustifs : au quart pour ceux de 1968, 1982, 1990, 1999 et au cinquième pour celui de 1975. Les deux logements encadrant un logement sont donc, *grosso modo*, représentatifs des huit logements voisins pour les quatre recensements au quart qui fournissent le socle de l'analyse des voisinages. Celui de 1975 n'a pas été retenu du fait de sa différence de pas (1 sur 5 contre 1 sur 4). Ce fichier réduit aux quatre recensements donne néanmoins les éléments d'évolution des paires constituant le voisinage des enfants de telle ou telle origine au cours des trente dernières années du 20^{ème} siècle. On a tout lieu de penser que des enfants situés dans le logement L a de fortes probabilités de fréquenter les enfants des logements L+4 et L-4⁵, ne serait-ce qu'à l'école.

Malgré toutes les réserves mentionnées, la comparaison des deux logements encadrants permet donc de définir le voisinage *moyen* d'une catégorie d'individus, quel que soit le niveau géographique retenu. Tout individu a deux voisins pourvu que l'on admette que ceux-ci puissent se trouver, dans les zones peu peuplées, à quelques kilomètres de chez lui. La composition du voisinage est donc calculable à toute échelle géographique, mais prend tout son sens dans les zones urbanisées où les voisins sont vraiment des voisins. Elle décrit l'environnement moyen d'un type d'habitant. Si son intérêt est évident pour décrire finement les voisinages de populations d'origine étrangère, elle peut être appliquée à tout autre ensemble démographique. Par ailleurs, les critères de description des voisins peuvent être différents de ceux retenus pour définir la population dont on cherche à décrire le voisinage.

Pour décrire la composition ethnique du voisinage, différents types d'indicateurs simples peuvent être calculés : un indicateur de l'entre-soi (proportion de voisins de même origine), un indicateur d'exposition aux personnes d'origine française (proportion de voisins d'origine française) et un indicateur d'exposition à d'autres groupes⁶. Ces indicateurs peuvent être comparés, de manière relative, entre différents niveaux géographiques : rapport entre deux indicateurs de voisinage ou écarts relatifs de voisinage par rapport à la concentration des lieux, donnant ainsi une indication des écarts à la moyenne française. Des comparaisons entre origines, dans un périmètre déterminé, peuvent être conduites en termes absolus. Les comparaisons relatives s'appliquent plutôt aux univers géographiques différents et les différences absolues permettent de comparer le voisinage des jeunes de différentes origines, à l'intérieur d'un même espace géographique. Pourtant, comparaison relative et absolue se rejoignent quand le dénominateur est peu variable et proche de 1. C'est souvent le cas dans la description de l'entre-soi des personnes d'origine française. Dans une unité géographique donnée, il y a ségrégation d'un type de population donné lorsque l'entre-soi dans le voisinage est relativement important et supérieur à la concentration (proportion de personnes de ce type dans l'unité géographique ou fréquence). On ne peut parler de concentration que pour des niveaux géographiques inférieurs à l'échelon national.

Les comparaisons relatives de la propension à l'entre-soi entre différentes origines, y compris sur un même espace géographique, ne peuvent être sérieusement conduites que si les fréquences par origine ne diffèrent pas trop. Prenons l'exemple de l'entre-soi des enfants d'origine algérienne et de celui des enfants d'origine française en 1999. L'indicateur était de

⁴ « Seul compte le voisinage immédiat, et les politiques de logement social auront d'autant moins d'effet qu'elles n'aboutiront pas à une réelle immersion des familles les plus démunies dans un univers moins défavorisé. » Cf. Éric Maurin op. cit.

⁵ On aurait pu ne retenir qu'un voisin. Des essais montrent que cela ne change pas grand-chose à l'interprétation des résultats.

⁶ Ces indicateurs sont d'habitude calculés sur la base de voisinages définis d'après les unités de base du recensement et sont alors une moyenne pondérée calculée à partir de ces unités de base. Cf., par exemple HOU F., 2006, pour le Canada.

13% pour les premiers et de 81% pour les seconds, pour des concentrations respectives de 2,9% et de 78,1%. La propension maximale à l'entre-soi ne peut dépasser 100% et exprime une ségrégation totale. 19 points seulement séparaient les jeunes d'origine française de ce niveau de ségrégation maximale, contre 87 pour les jeunes d'origine algérienne. Une ségrégation totale du voisinage des jeunes d'origine algérienne suppose que l'entre-soi soit $100/2,9 = 34$ fois plus élevé que la proportion de ces jeunes en France contre $100/78,1 = 1,3$ fois plus pour les jeunes d'origine française. Ajoutons que la comparaison en termes relatifs n'a que peu d'intérêt lorsque les chiffres sont faibles. Ainsi, un indicateur de l'entre-soi peut être 15 fois supérieur à la concentration locale (l'entre-soi relatif), sans que l'on puisse parler véritablement de ségrégation : $0,2\% * 15 = 3\%$. La différence en termes absolus est alors très faible (2,8%) et ne mérite pas de longs développements. Tous ces indicateurs relatifs simples sont donc à manier avec précaution.

Par ailleurs, la définition du « même » dépend étroitement du découpage des origines. Les études conduites dans le nord de l'Europe et aux États-Unis pratiquent souvent des regroupements. Les regroupements des types de voisins sont moins problématiques dès que l'on sort de la mesure de « l'entre-soi ».

Enfin, s'il faut relativiser les résultats sur les voisinages ethniques en fonction des concentrations locales, il faut aussi prendre ces voisinages au pied de la lettre pour ce qu'ils sont. Quelle qu'en soit la cause, la composition du voisinage des enfants reflète une réalité susceptible d'agir sur leur destin. Quelques tableaux simples juxtaposant indicateurs de voisinage et de concentration permettent de se faire une idée de l'évolution de l'environnement proche des jeunes au cours des trois dernières décennies du XX^{ème} siècle. Cette communication traitera principalement de quelques exemples particuliers portant sur quelques univers géographiques et quelques origines seulement.

Évolution du voisinage des enfants d'origine étrangère en France

L'évolution du voisinage de l'enfant moyen de telle ou telle origine en France depuis la fin des années 1960 n'est qu'indicatif d'une tendance globale qui n'est pas toujours uniforme sur le territoire. Par ailleurs, la fin des années 1960 représente, pour certains courants migratoires, une période d'implantation en nombre quand, pour d'autres, elle ne forme que l'amorce d'un mouvement qui ne prendra de l'ampleur qu'un peu plus tard.

Sur l'ensemble de la période, les jeunes Français dont les deux parents sont des Français de naissance nés en France⁷ ont gardé, en moyenne, plus de 80% de leur voisinage composé d'enfants de même origine, soit un peu plus que la proportion moyenne de ces jeunes dans la population métropolitaine (tableau 1). Leur voisinage ne s'est donc pas trouvé sensiblement changé par la hausse de la proportion de jeunes d'origine étrangère de 11,7% à 16,9% entre 1968 et 1999.

Les enfants d'Européens du Sud ont, dans les années 1990, vu leurs chances d'avoir des voisins d'origine française s'accroître en même temps que leur proportion diminuait. L'entre-soi n'y a guère dépassé 20% : 20,2% en 1968, pour une proportion de jeunes originaires d'Europe du Sud de 6,4%. Il a faibli au fil du temps et 71% de leurs petits voisins étaient d'origine française en 1999. Le voisinage des enfants de rapatriés a connu une évolution presque identique. La proportion de voisins de même origine était presque cinq fois supérieure à leur poids réel dans la population du même âge en 1968 (20,8% contre 4,6%). Cet entre-soi a beaucoup diminué en termes absolus mais aussi relatifs. L'entre-soi des enfants de migrants algériens a lui aussi fortement régressé, sans rapport avec leur poids réel. Un tiers des voisins étaient de même origine qu'eux en 1968. Ce n'était plus le cas que de 13% des voisins du

⁷ On les dira d'origine française, bien que ce soit aussi le cas des enfants de rapatriés qui sont considérés ici séparément.

même âge recensés en 1999. Si leur voisinage a gagné quelques enfants d'origine française, il s'est surtout diversifié, le recul des jeunes voisins d'origine algérienne ayant été comblé en grande partie par l'apparition de jeunes d'origine marocaine, subsaharienne ou turque. Mais, au total, en 1999, un peu plus de la moitié de leurs voisins était d'origine française. Ce n'est le cas ni pour les autres jeunes d'origine maghrébine, ni pour ceux d'origine subsaharienne, la palme revenant aux enfants d'origine turque (41% de voisins d'origine française, mais 19% d'origine turque alors que les jeunes de cette origine ne représentaient que moins de 1% de la jeunesse en 1999). Ces derniers, comme ceux d'origine subsaharienne ont vu au contraire leur voisinage manquer de plus en plus de jeunes d'origine française, au moins jusqu'au début des années 1990. À la fin des années 1960, lorsqu'ils étaient encore peu nombreux, les jeunes d'origine française y étaient au contraire majoritaires : deux tiers environ. L'entre-soi était quasi inexistant : 3% des voisins des enfants d'origine subsaharienne et 2% de ceux des enfants d'origine turque étaient de même origine qu'eux.

TABLEAU 1 : INDICATEUR DE VOISINAGE ET FRÉQUENCE
PAR ORIGINE EN FRANCE DES JEUNES ÂGÉS DE 0-17 ANS, DE 1968 À 1999

| | Même origine | | Enfants d'origine française | | Enfants originaires d'Europe du Sud | | Enfants originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie* | |
|----------------------------|--------------|-----------|-----------------------------|-----------|-------------------------------------|-----------|--|-----------|
| | Voisins | Fréquence | Voisins | Fréquence | Voisins | Fréquence | Voisins | Fréquence |
| Algérie | | | | | | | | |
| 1968 | 33,1 | 1,5 | 42,4 | 82,9 | 9,3 | 6,4 | 4,3 | 1,1 |
| 1982 | 30,1 | 3,4 | 39,1 | 78,1 | 8,6 | 6,2 | 13,5 | 3,6 |
| 1990 | 19,1 | 3,2 | 43,7 | 76,6 | 5,6 | 5,0 | 22,2 | 5,7 |
| 1999 | 13,4 | 2,9 | 51,0 | 78,1 | 3,7 | 3,7 | 22,7 | 6,9 |
| Maroc | | | | | | | | |
| 1968 | 5,7 | 0,4 | 53,0 | 82,9 | 9,6 | 6,4 | 14,0 | 2,3 |
| 1982 | 16,8 | 1,6 | 43,0 | 78,1 | 9,2 | 6,2 | 22,7 | 5,3 |
| 1990 | 23,1 | 2,6 | 40,2 | 76,6 | 5,1 | 5,0 | 23,6 | 6,4 |
| 1999 | 21,2 | 2,8 | 45,9 | 78,1 | 3,3 | 3,7 | 21,9 | 6,9 |
| Afrique noire | | | | | | | | |
| 1968 | 3,4 | 0,1 | 66,5 | 82,9 | 7,7 | 6,4 | 5,5 | 2,5 |
| 1982 | 6,5 | 0,5 | 50,9 | 78,1 | 8,1 | 6,2 | 24,0 | 6,4 |
| 1990 | 14,2 | 1,3 | 44,0 | 76,6 | 5,0 | 5,0 | 24,6 | 7,6 |
| 1999 | 19,7 | 2,2 | 43,9 | 78,1 | 3,3 | 3,7 | 22,6 | 7,5 |
| Turquie | | | | | | | | |
| 1968 | 1,9 | 0,1 | 65,7 | 82,9 | 8,7 | 6,4 | 8,2 | 0,1 |
| 1982 | 19,5 | 0,5 | 36,3 | 78,1 | 8,9 | 6,2 | 28,4 | 0,5 |
| 1990 | 22,8 | 0,8 | 33,4 | 76,6 | 4,7 | 5,0 | 32,3 | 0,8 |
| 1999 | 18,9 | 0,9 | 40,9 | 78,1 | 3,2 | 3,7 | 29,4 | 0,9 |
| Europe du Sud | | | | | | | | |
| 1968 | 20,2 | 6,4 | 63,5 | 82,9 | | | 5,4 | 2,6 |
| 1982 | 15,8 | 6,2 | 59,8 | 78,1 | | | 15,2 | 7,0 |
| 1990 | 10,9 | 5,0 | 64,5 | 76,6 | | | 14,3 | 9,0 |
| 1999 | 7,7 | 3,7 | 70,8 | 78,1 | | | 12,3 | 9,7 |
| Rapatriés d'Afrique | | | | | | | | |
| 1968 | 20,8 | 4,6 | 60,9 | 82,9 | 8,0 | 6,4 | 6,8 | 2,6 |
| 1982 | 12,5 | 5,5 | 66,9 | 78,1 | 6,5 | 6,2 | 10,4 | 7,0 |
| 1990 | 11,5 | 5,5 | 68,9 | 76,6 | 5,2 | 5,0 | 9,7 | 9,0 |
| 1999 | 7,2 | 3,9 | 72,8 | 78,1 | 4,1 | 3,7 | 10,8 | 9,7 |
| France | | | | | | | | |
| 1968 | 85,3 | 82,9 | | | 5,1 | 6,4 | 2,2 | 2,6 |
| 1982 | 81,7 | 78,1 | | | 4,9 | 6,2 | 5,8 | 7,0 |
| 1990 | 80,6 | 76,6 | | | 4,1 | 5,0 | 7,1 | 9,0 |
| 1999 | 81,4 | 78,1 | | | 3,4 | 3,7 | 7,9 | 9,7 |

Quelques contrastes régionaux dans le voisinage des jeunes d'origine française

Ce sont les jeunes d'origine française du sud de la France qui se sont le plus tôt frottés à un voisinage mélangé. Seuls 61,5% des petits voisins de ces jeunes étaient de même origine qu'eux en 1968 dans la région PACA (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), proportion qui est même descendue à 58% en 1982. Mais leurs voisins étaient plus souvent des enfants de rapatriés ou d'immigrés d'Europe du Sud que des enfants d'immigrés du Maghreb : respectivement 15,8%, 11,4% et 6,8% en 1968. Même si la proportion de voisins d'origine française a quelque peu remonté, ces enfants avaient, encore en 1999, autant de voisins d'origine rapatriée que maghrébine : environ 12%.

Dans certaines régions de l'Ouest où l'immigration étrangère est restée extrêmement faible, le voisinage des jeunes d'origine française reflète assez bien la progression de la concentration régionale. En Bretagne, par exemple, la proportion de voisins d'origine française s'est un peu réduite, mais elle est restée supérieure à 90%. Les voisins d'origine maghrébine, subsaharienne ou turque sont rares, à proportion de leur poids dans la jeunesse bretonne et les petits Bretons d'origine française ont même plus souvent un voisin d'origine rapatriée que maghrébine (tableau 2). Ceci tient aux faibles concentrations régionales. Parmi les jeunes d'origine étrangère, l'entre-soi est assez faible en termes absolus, notamment en fin de période. Il est le plus important parmi les quelques jeunes d'origine turque qui résidaient en Bretagne en 1982 (24%), ramené à 10% en 1999, à comparer à une proportion de jeunes d'origine turque de 0,3% dans la région.

TABLEAU 2 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION PAR ORIGINE DES JEUNES D'ORIGINE FRANÇAISE ÂGÉS DE 0-17 ANS ET RÉSIDANT EN BRETAGNE, DE 1968 À 1999

| | Même origine | | Enfants de rapatriés | | Enfants de migrants (Maghreb, Afrique noire et Turquie) | |
|------|--------------|---------------|----------------------|---------------|---|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| 1968 | 96,8 | 97,2 | 1,7 | 1,5 | 0,3 | 0,2 |
| 1982 | 94,7 | 94,8 | 2,4 | 2,4 | 0,9 | 0,8 |
| 1990 | 93,2 | 93,1 | 3,1 | 3,0 | 1,2 | 1,3 |
| 1999 | 92,7 | 92,5 | 2,5 | 2,5 | 1,8 | 1,8 |

Tout autre a été l'évolution du voisinage des petits Franciliens d'origine française. Ils ont eu de moins en moins de voisins de même origine qu'eux et, en 1999, plus d'un tiers ne l'était plus contre un peu plus d'un cinquième seulement trente ans auparavant. Cette évolution reflète l'augmentation de la proportion de jeunes d'origine étrangère en Île-de-France en l'amplifiant et les petits voisins d'origine maghrébine, subsaharienne ou turque s'ils sont en progression, ne sont pas aussi nombreux qu'ils devraient l'être compte tenu de leur poids dans la région. On constate donc une tendance à l'évitement de la part des populations d'origine française dans une région où la proportion de jeunes d'origine étrangère est devenue la plus élevée (tableau 3).

TABLEAU 3 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION PAR ORIGINE DES JEUNES D'ORIGINE FRANÇAISE ÂGÉS DE 0-17 ANS ET RÉSIDANT EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 1968 À 1999

| | Même origine | | Enfants de migrants (Maghreb, Afrique noire et Turquie) | |
|------|--------------|---------------|---|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| 1968 | 78,1 | 77,0 | 5,3 | 5,5 |
| 1982 | 69,0 | 66,0 | 11,7 | 12,5 |
| 1990 | 65,6 | 61,6 | 14,7 | 16,9 |
| 1999 | 65,6 | 60,8 | 16,7 | 19,7 |

Le voisinage des jeunes d'origine étrangère a également subi des évolutions contrastées. Nous retiendrons ici l'exemple de ceux d'origine algérienne pour l'ensemble de la période et de ceux d'origine turque et subsaharienne pour une période plus récente.

Une déségrégation inégale des enfants de migrants algériens

Dans les années 1960, les plus fortes concentrations de jeunes d'origine étrangère étaient localisées dans le sud de la France. Elles y ont fortement régressé. PACA est assez emblématique de cette évolution. S'y est ajouté un processus ségrégatif qui a fortement touché les jeunes d'origine algérienne dont les voisins étaient une fois sur deux d'origine algérienne comme eux (alors qu'ils ne représentaient que quelques % des enfants de la région) et rarement d'origine française (20,3% contre 60% des enfants de PACA). Les voisins de même origine se sont faits de moins en moins nombreux au fil du temps, au profit d'enfants d'origine française dont la proportion a plus que doublé en trente ans, mais aussi d'enfants originaires d'un autre pays du Maghreb ou d'Afrique noire (tableau 4). La ségrégation et l'isolement des enfants d'origine algérienne est donc relativement moins forte qu'elle ne l'était à la fin des années 1960 dans la région PACA.

L'entre-soi des enfants de migrants algériens était encore plus spectaculaire à Marseille, bien que de moindre ampleur relative, puisque près des deux tiers de leurs voisins étaient d'origine algérienne en 1968 (soit plus de dix fois la concentration observée à Marseille) et qu'ils n'ont guère eu, jusque dans les années 1980, l'occasion de fréquenter des voisins d'une autre origine maghrébine, d'origine subsaharienne ou turque. Si l'entre-soi a diminué au fil du temps à Marseille, les voisins d'origine algérienne ont été souvent remplacés par des jeunes de ces origines. Néanmoins, en 1999, les enfants de migrants algériens avaient trois fois plus de chances de fréquenter un enfant d'origine française que ce n'était le cas autrefois : 35% contre les 58% attendus d'après la concentration en jeunes d'origine française dans la ville. Cette évolution a été très impressionnante dans le 16^{ème} arrondissement (qui fait partie des quartiers Nord de Marseille) où l'entre-soi était le plus élevé en 1968 et où la jeunesse d'origine française était la plus rare. Alors, 2% des voisins des jeunes d'origine algérienne étaient d'origine française quand ils auraient dû représenter 40% de leur voisinage. Ces enfants d'origine algérienne ont côtoyé des petits voisins d'origine algérienne, comme eux (83% alors que la concentration de jeunes d'origine algérienne de l'arrondissement était de 34%). Au fil du temps, l'entre-soi est resté important, surtout en termes relatifs (34% pour une concentration de 12% en 1999), mais l'environnement de ces enfants s'est enrichi de la présence d'enfants d'origine française, sans toutefois atteindre la parité avec leur poids dans l'arrondissement. En 1999, 58% de leurs voisins étaient d'origine française contre 2% en 1968, soit une évolution considérable. Celle-ci a également transformé le voisinage des enfants d'origine française de l'arrondissement dont la tendance à l'entre-soi était très forte en 1968 : 66% des enfants du voisinage étaient de même origine en 1968 alors que le poids des jeunes d'origine française dans l'arrondissement ne dépassait guère 40%. Cette dissymétrie s'est résorbée en fin de période. Ainsi, dans le même arrondissement, toujours en 1968, les jeunes d'origine française avaient près des deux tiers de leurs voisins de même origine qu'eux quand la chance pour un enfant d'immigré d'Algérie de fréquenter des voisins d'origine française était 30 fois inférieure. On pourrait imaginer, sans avoir aucun moyen de le prouver, que les nouveaux voisins d'origine française des enfants de migrants d'Algériens sont en fait des petits enfants d'immigrés d'Algérie qui, au fil du temps, se sont installés dans le voisinage de leurs parents. Pourtant, dans les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements, où la ségrégation était également spectaculaire, et même plus importante en termes relatifs puisque, dans le 14^{ème} arrondissement, les voisins de même origine étaient 4,6 fois nombreux que ne le laissait prévoir la concentration (80% contre 17%), la progression du voisinage avec des jeunes d'origine française n'y a pas été aussi impressionnante. La forte ségrégation du

16^{ème} arrondissement à la fin des années 1960 a marqué également très profondément le voisinage des enfants de rapatriés d'Afrique (d'Algérie pour l'essentiel). Ces enfants ont, eux aussi, rarement eu l'occasion de jouer ou d'étudier avec des enfants d'origine métropolitaine (7% des voisins), guère plus que les enfants d'immigrés d'Algérie. Leurs voisins étaient soit eux-mêmes enfants de rapatriés soit enfants de migrants maghrébins. Ils ont fini, au fil du temps, par voisiner avec des enfants des Français de métropole dans une proportion supérieure à celle attendue, tout en réussissant assez bien à éviter les jeunes d'origine maghrébine ou subsaharienne (tableau 4). On savait que les familles de rapatriées s'étaient redirigées massivement vers le périurbain et rural dans le midi [AUBRY B., TRIBALAT M., 2007]. Elles ont aussi réussi à éviter de côtoyer les familles maghrébines et subsahariennes quand elles sont restées en ville. C'est au moins très nettement le cas dans le 16^{ème} arrondissement marseillais.

TABLEAU 4 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION PAR ORIGINE DES JEUNES ÂGÉS DE 0-17 ANS ET RÉSIDANT EN PROVENCE-CÔTE-D'AZUR, DE 1968 À 1999

| | Même origine | | Enfants d'origine française | | Enfants de migrants (Maghreb*, Afrique noire et Turquie) | |
|--|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|--|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| D'origine algérienne | | | | | | |
| Provence-Côte-d'Azur | | | | | | |
| 1968 | 52,0 | 3,5 | 20,3 | 59,7 | 7,3 | 4,6 |
| 1982 | 50,8 | 6,5 | 18,4 | 56,8 | 10,6 | 5,7 |
| 1990 | 24,2 | 5,2 | 33,6 | 59,1 | 21,5 | 7,7 |
| 1999 | 19,2 | 4,6 | 43,8 | 66,9 | 26,5 | 8,7 |
| Marseille | | | | | | |
| 1968 | 64,4 | 6,2 | 12,3 | 56,1 | 7,7 | 7,7 |
| 1982 | 60,1 | 13,1 | 13,5 | 49,8 | 8,3 | 7,0 |
| 1990 | 34,5 | 10,6 | 27,9 | 53,5 | 20,5 | 8,6 |
| 1999 | 28,9 | 10,7 | 35,4 | 58,2 | 23,9 | 12,3 |
| Marseille 16 ^{ème} arrondissement | | | | | | |
| 1968 | 83,4 | 34,4 | 2,2 | 40,4 | 5,8 | 3,2 |
| 1990 | 40,0 | 20,7 | 36,0 | 56,0 | 17,4 | 4,2 |
| 1999 | 33,6 | 12,2 | 58,0 | 68,4 | 2,1 | 5,6 |
| D'origine française | | | | | | |
| Marseille 16 ^{ème} arrondissement | | | | | | |
| 1968 | 65,7 | 40,4 | | | 7,6 | 37,5 |
| 1990 | 56,9 | 56,0 | | | 20,0 | 24,9 |
| 1999 | 72,7 | 68,4 | | | 13,9 | 17,8 |
| D'origine rapatriée | | | | | | |
| Marseille 16 ^{ème} arrondissement | | | | | | |
| 1968 | 36,3 | 13,5 | 6,9 | 40,4 | 49,9 | 37,5 |
| 1990 | 17,9 | 13,9 | 70,2 | 56,0 | 6,4 | 24,9 |
| 1999 | 20,3 | 10,7 | 69,5 | 68,4 | 8,6 | 17,8 |

* sans les jeunes d'origine algérienne

On ne rencontre guère de tels degrés d'entre-soi dans la région parisienne à des niveaux géographiques comparables où la présence migratoire algérienne a été souvent moins

importante. En Île-de-France, l'entre-soi des enfants de migrants algériens a considérablement régressé, tant en termes absolus que relatifs (tableau 5). La proportion de petits voisins d'origine algérienne n'était plus en 1999 « que » deux fois supérieure à la concentration, contre douze fois en 1968 où plus d'un tiers des jeunes voisins des enfants de migrants algériens étaient de même origine qu'eux. Pourtant, leur probabilité de fréquenter un petit voisin d'origine française est restée constante sur les trois décennies, un peu au-dessous de 50%, niveau atteint seulement en 1999 par les jeunes d'origine algérienne de Marseille. Mais, en 1999, la distorsion par rapport à la proportion attendue est moins forte que celle observée trente ans auparavant. S'ils ont perdu des voisins de même origine qu'eux, c'est pour gagner des voisins d'une autre origine maghrébine, d'origine subsaharienne ou turque. Cette évolution francilienne ne retrace guère celle de Paris où l'entre-soi des jeunes d'origine algérienne est resté relativement modéré sur l'ensemble de la période et a diminué, en termes relatifs, notamment pendant les années 1990. Cependant, l'exposition à des jeunes d'origine française ne s'y est absolument pas maintenue, malgré un rebond dans les années 1990. Elle est restée bien inférieure, même si c'est dans une proportion variable, à celle attendue compte tenu de la proportion de jeunes d'origine française à Paris. Jusqu'en 1990, le voisinage des enfants d'origine algérienne s'est au contraire enrichi d'enfants d'autres origines étrangères. Cette évolution a encore été plus marquée pour le 18^{ème} arrondissement où la probabilité, pour un enfant d'origine algérienne, de fréquenter un voisin d'origine française n'était plus que de 30% en 1999 contre 58% en 1968. Dans cet arrondissement, les jeunes d'origine française ont également vu leur voisinage changer : quand plus des trois quarts d'entre eux avaient un voisin de même origine qu'eux en 1968, ils n'étaient plus que moins de la moitié à être dans ce cas en 1999, malgré une certaine tendance à l'entre-soi. À Montfermeil, l'entre-soi des enfants de migrants algériens a diminué fortement, mais la probabilité de voisiner avec un jeune d'origine française encore plus. Résultat, en 1999, ces enfants avaient près de trois fois moins de chance qu'en 1968 de fréquenter un jeune d'origine française (13% contre 34%). Leurs voisins étaient désormais les enfants des personnes arrivées avec les nouveaux courants migratoires⁸. En 1968 et même encore en 1982, rien n'indiquait une tendance à l'entre-soi dans le voisinage des jeunes d'origine française, au contraire. Cette tendance s'est renversée et ils avaient, en 1999, plus de voisins d'origine française que ne le laissait prévoir leur proportion dans la jeunesse de la ville (55% contre 45%). Les jeunes enfants des natifs avaient donc 4,2 fois plus de chances de fréquenter un jeune d'origine française que les enfants de migrants algériens (contre 1,6 fois en moyenne en France, 1,5 fois en Île-de-France). L'isolement par rapport aux jeunes d'origine française s'est donc amplifié à Montfermeil malgré l'effacement de la ségrégation entre jeunes d'origine algérienne.

⁸ Ce phénomène est assez général dans les trois grandes villes d'immigration du Canada où la réduction de l'entre-soi, lorsqu'il a lieu, ne se fait pas au profit des « Blancs » mais des autres minorités. Ceci est largement dû à des flux d'immigration étrangère incessants (HOU F., 2006).

TABLEAU 5 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION PAR ORIGINE DES JEUNES D'ORIGINE ALGÉRIENNE ÂGÉS DE 0-17 ANS ET RÉSIDANT EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 1968 À 1999

| | Même origine | | Enfants d'origine française | | Enfants de migrants (Maghreb*, Afrique noire et Turquie) | |
|-----------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|--|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| D'origine algérienne | | | | | | |
| Île-de-France | | | | | | |
| 1968 | 34,7 | 2,9 | 45,4 | 77,0 | 6,2 | 2,6 |
| 1982 | 25,3 | 5,8 | 43,7 | 66,0 | 13,9 | 6,8 |
| 1990 | 15,2 | 5,6 | 44,5 | 61,6 | 23,0 | 11,3 |
| 1999 | 11,3 | 5,1 | 44,9 | 60,8 | 28,1 | 14,7 |
| Paris | | | | | | |
| 1968 | 15,4 | 2,2 | 58,5 | 73,8 | 7,1 | 4,5 |
| 1982 | 15,2 | 4,6 | 44,8 | 56,2 | 18,5 | 10,9 |
| 1990 | 16,3 | 5,0 | 30,6 | 50,8 | 33,4 | 16,3 |
| 1999 | 10,2 | 4,8 | 39,1 | 52,2 | 30,3 | 17,3 |
| Paris 18ème arrondissement | | | | | | |
| 1968 | 22,2 | 5,4 | 57,7 | 63,9 | 7,5 | 7,6 |
| 1990 | 33,5 | 9,7 | 23,1 | 42,7 | 34,1 | 25,1 |
| 1999 | 18,7 | 9,1 | 30,2 | 40,8 | 36,0 | 28,7 |
| D'origine française | | | | | | |
| Paris 18ème arrondissement | | | | | | |
| 1968 | 76,9 | 63,9 | | | 7,2 | 13,0 |
| 1990 | 47,6 | 42,7 | | | 29,1 | 34,8 |
| 1999 | 47,1 | 40,8 | | | 33,3 | 37,7 |
| D'origine algérienne | | | | | | |
| Montfermeil | | | | | | |
| 1968 | 41,1 | 13,0 | 34,4 | 65,7 | 6,0 | 4,4 |
| 1982 | 36,6 | 17,7 | 22,7 | 47,9 | 30,5 | 13,8 |
| 1990 | 18,3 | 13,5 | 20,2 | 44,0 | 49,5 | 24,8 |
| 1999 | 19,3 | 12,3 | 13,0 | 45,2 | 59,0 | 25,3 |

* sans les jeunes d'origine algérienne

Faible exposition des enfants des nouveaux migrants d'Afrique noire ou de Turquie aux voisins d'origine française

Le courant migratoire subsaharien est en pleine expansion. La probabilité, pour un jeune d'origine africaine, de voisiner avec un jeune d'origine française n'a cessé de se détériorer en Île-de-France, région d'accueil par excellence des migrants d'Afrique noire (60% des arrivées), jusque dans les années 1990 où elle est devenue plus faible que celle des jeunes d'origine algérienne de la région (38% contre 45%). La proportion de voisins de même origine s'est accrue continûment. En 1999, alors qu'ils ne représentaient que 7% de la jeunesse de la région, les jeunes d'origine subsaharienne avaient 24% de leurs voisins de même origine qu'eux. Dès les années 1980, près d'un quart était d'origine maghrébine ou turque.

Dans certaines communes de la région parisienne, l'exposition des jeunes d'origine subsaharienne à des voisins d'origine française a été beaucoup plus faible encore, surtout dans les années 1990. À Montfermeil, la probabilité de voisiner avec un jeune d'origine française n'a jamais dépassé 15%, parce que les voisins d'origine maghrébine ou turque ont été très dominants – c'est surtout le cas jusqu'en 1990 – et parce que l'entre-soi s'est accentué. On retrouve un niveau encore plus faible d'exposition aux jeunes d'origine française en 1999 aux Mureaux, ville où la concentration en jeunes d'origine subsaharienne était à cette date la plus élevée de France. En 1968, les voisins de ces jeunes étaient d'origine française dans plus d'un cas sur trois. En 1999, la proportion était descendue à un sur dix. L'entre-soi s'y est fortement développé également au détriment, dans les années 1990, du voisinage avec des jeunes d'origine maghrébine ou turque. En 1999, près des deux tiers des voisins des jeunes d'origine subsaharienne l'étaient aussi. À Mantes-la-Jolie, l'exposition à un voisinage d'origine française était encore plus exceptionnelle dans les années 1990, mais ces derniers y étaient également plus rares (tableau 6).

TABLEAU 6 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION PAR ORIGINE DES JEUNES D'ORIGINE SUBSAHARIENNE ÂGÉS DE 0-17 ANS ET RÉSIDANT EN ÎLE-DE-FRANCE, DE 1968 À 1999

| | Même origine | | Enfants d'origine française | | Jeunes d'origine maghrébine ou turque | |
|---------------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|---------------------------------------|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| Île-de-France | | | | | | |
| 1968 | 5,3 | 0,3 | 67,9 | 77,0 | 5,8 | 5,2 |
| 1982 | 7,5 | 1,8 | 48,9 | 66,0 | 25,2 | 10,7 |
| 1990 | 18,5 | 4,4 | 38,7 | 61,6 | 23,8 | 12,5 |
| 1999 | 23,7 | 7,0 | 37,8 | 60,8 | 22,8 | 12,6 |
| Mantes-la-Jolie (Yvelines) | | | | | | |
| 1982 | 5,6 | 4,4 | 18,6 | 48,3 | 64,8 | 30,1 |
| 1990 | 45,3 | 12,9 | 7,1 | 34,0 | 42,2 | 40,9 |
| 1999 | 37,9 | 18,9 | 8,8 | 31,8 | 47,9 | 39,3 |
| Les Mureaux (Yvelines) | | | | | | |
| 1982 | 15,2 | 5,8 | 35,8 | 49,1 | 34,1 | 24,1 |
| 1990 | 36,4 | 17,6 | 15,8 | 43,3 | 35,2 | 25,9 |
| 1999 | 64,6 | 24,1 | 10,7 | 39,0 | 19,7 | 24,4 |
| Montfermeil (Seine-Saint-Denis) | | | | | | |
| 1982 | 1,9 | 4,6 | 15,0 | 47,9 | 72,9 | 26,6 |
| 1990 | 11,1 | 7,6 | 15,0 | 44,0 | 69,2 | 30,4 |
| 1999 | 38,3 | 9,4 | 12,7 | 45,2 | 40,7 | 27,9 |

La migration turque n'a pas été aussi concentrée sur une région. Des implantations turques se retrouvent jusqu'au cœur de la France profonde, comme à Bourgneuf dans la Creuse, petite ville du Limousin de moins de 10 000 habitants. L'Alsace est une autre région bien connue d'établissement des migrants turcs. L'exposition à un voisinage d'origine française a fortement régressé dans le Limousin où les jeunes d'origine turque n'avaient plus en 1999 que 28% de voisins d'origine française contre 50% en 1982. En même temps, l'exposition à des jeunes de même origine a fortement augmenté. Un mouvement similaire s'est inversé en Alsace dans les années 1990, ramenant des jeunes d'origine française dans le voisinage des jeunes d'origine turque. La ségrégation et l'isolement des jeunes d'origine turque sont ainsi devenue moins forte en Alsace alors qu'ils ont augmenté dans le Limousin.

TABLEAU 7 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION DES JEUNES D'ORIGINE TURQUE ÂGÉS DE 0-17 ANS ET RÉSIDANT ALSACE OU DANS LE LIMOUSIN, DE 1982 À 1999

| | Même origine | | Enfants d'origine française | | Jeunes d'origine maghrébine ou subsaharienne | |
|----------|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|--|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| Alsace | | | | | | |
| 1982 | 22,0 | 2,3 | 34,5 | 76,4 | 27,5 | 3,4 |
| 1990 | 32,6 | 3,5 | 30,9 | 74,5 | 26,3 | 6,2 |
| 1999 | 24,3 | 4,0 | 43,7 | 75,7 | 22,1 | 7,9 |
| Limousin | | | | | | |
| 1982 | 12,3 | 0,5 | 49,8 | 87,9 | 23,7 | 6,2 |
| 1990 | 34,7 | 0,9 | 33,0 | 85,9 | 22,9 | 7,9 |
| 1999 | 43,5 | 1,2 | 27,7 | 86,2 | 18,8 | 7,5 |

De même, la probabilité, pour des jeunes d'origine turque, de vivre à côté de voisins d'origine française, si elle était généralement faible, l'était moins dans les grandes villes comme Metz ou Mulhouse. Non pas que l'entre soi y apparût moins développé. Mais ces jeunes avaient moins de chances de croiser des voisins d'origine maghrébine ou subsaharienne qu'à Yonnax, à Chalette-sur-Loing ou à Montfermeil. À Chalette-sur-Loing, quand l'entre-soi diminue, c'est au profit d'un voisinage composé d'autres enfants d'immigrés. À Montfermeil, la probabilité pour un jeune d'origine turque de croiser des jeunes d'origine française dans son voisinage n'était que de 7% en 1999 (tableau 8). C'est un voisinage encore plus dégarni en jeunes d'origine française que celui des enfants de migrants d'Algérie ou d'Afrique noire.

TABLEAU 8 : INDICATEURS DE VOISINAGE ET DE CONCENTRATION DES JEUNES D'ORIGINE TURQUE ÂGÉS DE 0-17 ANS DANS QUELQUES COMMUNES, DE 1982 À 1999

| | Même origine | | Enfants d'origine française | | Jeunes d'origine maghrébine ou subsaharienne | |
|---------------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|--|---------------|
| | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration | Voisins | Concentration |
| Oyonnax (Ain) | | | | | | |
| 1990 | 24,6 | 7,3 | 4,3 | 43,1 | 59,5 | 27,8 |
| 1999 | 31,0 | 13,9 | 12,2 | 42,7 | 49,2 | 23,4 |
| Metz (Moselle) | | | | | | |
| 1982 | 40,8 | 3,1 | 22,0 | 70,2 | 28,2 | 5,9 |
| 1990 | 41,8 | 4,8 | 20,2 | 69,4 | 27,5 | 8,8 |
| 1999 | 34,6 | 4,7 | 33,3 | 72,5 | 24,2 | 10,9 |
| Mulhouse (Haut-Rhin) | | | | | | |
| 1982 | 11,2 | 2,9 | 28,0 | 57,2 | 45,7 | 17,6 |
| 1990 | 40,6 | 5,0 | 19,7 | 52,1 | 31,3 | 22,9 |
| 1999 | 36,6 | 8,8 | 31,5 | 57,6 | 22,4 | 19,9 |
| Chalette-sur-Loing (Loiret) | | | | | | |
| 1982 | 46,4 | 18,4 | 15,8 | 48,2 | 32,7 | 14,4 |
| 1990 | 48,5 | 14,1 | 13,1 | 48,0 | 31,6 | 17,2 |
| 1999 | 34,6 | 18,2 | 12,5 | 43,9 | 46,4 | 24,1 |
| Montfermeil (Seine-Saint-Denis) | | | | | | |
| 1990 | 14,0 | 5,8 | 13,5 | 44,0 | 68,9 | 32,5 |
| 1999 | 25,2 | 6,2 | 7,4 | 45,2 | 59,0 | 31,4 |

De manière générale, l'étude des concentrations ethniques ne suffit pas à décrire les voisinages concrets des individus, même lorsque celles-ci atteignent des sommets. Dans certaines villes, les familles immigrées vivent plus à l'écart des familles d'origine française que dans d'autres, même si la concentration ethnique y est moins élevée. Les quelques exemples traités ici montrent que c'est le cas à Montfermeil où la concentration en populations d'origine étrangère dépassait tout juste 50% en 1999 mais où le voisinage avec des familles françaises restait l'exception tout particulièrement pour les jeunes d'origine turque, mais aussi algérienne ou subsaharienne. Il en va de même à Oyonnax. Cette sorte de réclusion semblait ainsi moins importante, en 1999, à Clichy-sous-Bois qui jouxte Montfermeil et où la proportion de jeunes d'origine étrangère tutoyait les 70%. Certaines implantations immigrées se font d'emblée de manière ségrégative, comme les familles turques à Chalette-sur-Loing quand d'autres « s'installent » dans un processus ségréatif progressivement, comme les familles africaines à Montfermeil et aux Mureaux. Si, globalement, les jeunes d'origine algérienne ont vu leur voisinage se diversifier, en partie au profit de jeunes d'origine française, cette tendance a été forte en région PACA et à Marseille notamment, mais de manière variable selon les arrondissements. Au contraire, en Île-de-France, le voisinage des jeunes d'origine algérienne a été plus mélangé dès les années 1960, mais sans que la proportion de jeunes d'origine française y change notablement. Cette présence autochtone dans le voisinage a plutôt diminué dans Paris intra-muros, tout particulièrement dans le 18^{ème} arrondissement. L'Île-de-France reste une destination prisée des nouveaux immigrants, notamment d'Afrique noire. La poursuite continue de flux d'immigration importants a tendance à renforcer l'isolement par rapport aux autochtones, contrariant ainsi un processus de « francisation » du voisinage des anciens migrants. Enfin, l'entre-soi est devenu plus exceptionnel pour les familles rapatriées et d'Europe du Sud dont le voisinage compte désormais de nombreux jeunes d'origine métropolitaine.

D'autres exploitations des indicateurs de voisinage sont possibles, par exemple en explorant la qualification sociale du voisinage des jeunes selon l'origine et réciproquement. Globalement, sur le territoire métropolitain, les enfants d'origine maghrébine, subsaharienne ou turque ont eu, moins que les autres, l'occasion de voisiner avec des enfants d'un parent cadre ou occupant une profession intermédiaire : en 1999, entre 12% (Turquie) et 20% (Tunisie) selon l'origine, contre généralement plus d'un tiers des enfants d'origine métropolitaine (33%, ce qui correspond à peu près à la fréquence nationale), d'Europe du sud (36% pour les jeunes d'origine italienne) ou rapatriée (41%).

À Clichy-sous-Bois, les cadres et professions intermédiaires étaient plus rares (un peu moins de 14% en 1999) et les occasions de voisiner avec des enfants de ce milieu social plus encore : 16% chez les jeunes d'origine française, mais 8% chez ceux d'origine algérienne et à peine plus de 4% chez ceux d'origine turque. Par ailleurs, les quelques cadres résidant à Clichy-sous-Bois avaient, en 1999, du mal à vivre exclusivement entre eux (13% des voisins des enfants de cadre étaient de même niveau social) et un tiers seulement de leurs voisins étaient d'origine française (contre 28% en moyenne dans la ville). Néanmoins, la proportion de leurs voisins d'origine maghrébine, subsaharienne ou turque était pratiquement à parité avec la proportion observée sur l'ensemble de la ville (56% contre 57%). À Montfermeil, où la concentration de jeunes d'origine étrangère était plus faible, l'occasion de voisiner avec un enfant de parent cadre ou occupant une profession intermédiaire ou supérieure aurait dû être un peu plus élevée (près de 23% en moyenne sur la commune). Pourtant, en 1999, elle n'était que de 4% pour les enfants d'origine algérienne (près de 7% chez les enfants de migrants turcs), mais de 27% pour les enfants d'origine française. Il faut ajouter que les enfants de cadres eux-mêmes voisinaient rarement avec des enfants originaires du Maghreb, de Turquie ou d'Afrique noire (3% contre une proportion de 38% dans l'ensemble de la ville en 1999). C'est la grande différence avec Clichy-sous-Bois où les cadres n'ont pas réussi à se tenir à l'écart de ces nouveaux venus sur la commune. Si une forte ségrégation sociale de la part des cadres était

impossible à réaliser à Montfermeil, l'évitement des voisins d'origine maghrébine, subsaharienne ou turque est resté possible. Ce n'était plus le cas à Clichy-sous-Bois.

En France, en 1999, les enfants d'ouvriers, pris globalement, avaient, en moyenne, plus de chances de côtoyer des enfants de cadres que ceux d'origine algérienne ou turque, par exemple. C'était encore un peu vrai à Montfermeil où la rareté des cadres est générale. Cela ne l'était plus à Clichy-sous-Bois où, par ailleurs, les enfants d'ouvriers avaient peu de chances de voisiner avec des enfants d'origine française (18% contre 28% en moyenne dans la ville). Par contre, à Montfermeil, la rareté relative des voisins d'origine française autour des enfants d'ouvriers était encore plus spectaculaire : 26%, contre à peu près 45% dans l'ensemble de la ville en 1999.

La contextualisation des conditions de vie et des opportunités des populations d'origine étrangère voudrait que la statistique publique française permette de dépasser la tranche d'âges 0-17 ans et étende désormais aux adultes la possibilité de caractériser l'origine, avancée qui sera difficile à accomplir en France. Pour les mineurs, Dominique Goux et Éric Maurin ont déjà montré l'utilité des données sur l'environnement des enfants pour expliquer leur destin scolaire. En l'état, ces études demeurent aujourd'hui massivement l'apanage des chercheurs américains auxquels se sont joints les chercheurs du nord de l'Europe qui ont la chance de disposer de registres de population permettant de construire à façon des indicateurs de voisinage.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBRY B., TRIBALAT M., *Importance et évolution des concentrations en zone gendarmerie de 1968 à 1999*, CPGN, 2007.
- BOLT G., HOOIMEIJER P., VAN KEMPEN R., « Ethnic Segregation in the Netherlands : New patterns, new policies ? », *Economic en Sociale Geografie*, 93 (2), 2002.
- BOLT G., HOOIMEIJER P., VAN KEMPEN R., « Immigrants on the housing market : spatial segregation and relocation dynamics, ENHR Conference, Ljubjana, Slovenian 2-5 July 2006.
- BRUCH E. E., MARE R. D., Neighborhood Choice and Neighborhood Change, *American Journal of Sociology*, 112 (3), November, 2006.
- BORJAS G. J., *Heaven's Door*, Princeton University Presse, 1999.
- BORJAS G. J., « Ethnicity, Neighborhoods, and Human-Capital Externalities, *The American Economic Review*, 85 (3), June 1995.
- BRAMA A., « White flight ? The production and reproduction of immigrant concentrations areas in Swedish cities », *Urban Studies*, 43, 2006.
- CARD D., MAS A., ROTHSTEIN J., Tipping and the Dynamics of Segregation, Working Paper 13052, April 2007, <http://www.nber.org/paper/W13052>.
- CLARK W. A. V., « Residential preferences and neighborhood Racial Segregation : A test of the Schelling Segregation Model », *Demography*, 28 (1), February 1991.
- CUTLER D. M., GLAESER E. L., « Are Ghettos good or bad ? », *The Quarterly Journal of Economics*, August 1997.
- FARLEY R., SCHUMAN H., BIANCHI S., COLASANTO D., HATCHETT S., « "Chocolate City, Vanilla Suburbs : " Will the Trend towards Racially Separate Communities Continue ? », *Social Science Research*, 7, 1978.

- FREY W. H., « Central City White Flight: Racial and Nonracial Causes », *American Sociological Review*, 44 (3), June 1979.
- GIJSBERTS M., DAGEVOS J., « The Socio-cultural Integration of Ethnic Minorities in the Netherlands : Identifying Neighbourhood Effects on Multiple Integration Outcomes », *Housing Studies* 22 (5), September 2007.
- GOUX D., MAURIN E., « Voisinage et échec scolaire, une évaluation sur des données françaises », *Revue économique*, 56 (2), 2005.
- HOU F., « Spatial Assimilation of Racial Minorities in Canada's Immigrant Gateway Cities », *Urban Studies*, 43 (7), June 2006.
- KRYSPAN M., « Whites Who Say they'd Flee : Who are they, and Why Would they Leave ? », *Demography*, 39 (4), November 2002.
- MASSEY D., DENTON N., *American Apartheid : Segregation and the Making of the Underclass*, Harvard University Press, 1993.
- MAURIN E., *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, Seuil, 2004.
- MUSTERED S., « Social and Ethnic Segregation in Europe : Levels, Causes, and Effects », *Journal of Urban Affairs*, 27 (3), 2005.
- LE TOQUEUX J.-L., « Ségrégation ou mixité socio-spatiale : De quoi parle-t-on ?, in : MATTEI M.-F., PUMAIN D., *Données urbaines*, 5, 2007.
- OLSON M., *The Logic of Collective Action, Public Goods and the Theory of Groups*, Harvard University Press, 1965.
- SHELLING T., *Micro Motives and Macro Behavior*, Norton, 1978.
- SOLON G., PAGE M. E., DUNCAN G. J., « Correlations Between Neighboring children in their Subsequent Educational Attainment », *The Review of Economics and Statistics*, 82 (3), August 2000.
- TRIBALAT M., « Immigrés, étrangers, français : l'imbroglio statistique », *Population & Sociétés*, 241, décembre 1989.
- TRIBALAT M., « les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 6, décembre 1993.
- WILSON W. J., TAUB R. P., *There Goes the Neighborhood*, Knopf, 2006.
- WILSON W. J., *The Truly Disadvantaged*, University of Chicago Press, 1987.

